UCLouvain

lbarc2281

2023

Gestion de projet et pratique professionnelle

3.00 crédits	30.0 h	Q1

Enseignants	Gillis Christophe ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Bruxelles Saint-Gilles
Thèmes abordés	L'unité d'enseignement vise à mettre l'étudiant architecte face à ses engagements et ses responsabilités, dans une perspective d'intégration à une équipe de conception / réalisation spécifique au secteur de la construction. Cette UE vise à connaître et comprendre les enjeux de la mission légale de l'architecte en précisant les différents niveaux de responsabilité et en explicitant de manière pratique les différents outils de gestion d'un projet et d'un chantier. L'UE se décompose en deux volets : 1. Pratique professionnelle et contenu de la mission d'architecture dans une visée de concrétisation / réalisation d'un projet 2. Outils de gestion d'un processus de projet et cadre contractuel de gestion d'un chantier. Le programme aborde les thèmes suivants : • Introduction au cadre légal de la profession d'architecte'praticien (conception, respect des réglementations & contrôle des travaux) • Objectifs, enjeux, impacts & responsabilités d'une mission d'architecture • Décomposition des différentes étapes et stades d'une mission complète d'architecture (réalisation) & constitution des documents contractuels qui la compose • Documents d'organisation et de gestion de projet propre à un processus de construction / réalisation.
Acquis d'apprentissage	**A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :** 1 L'unité d'enseignement doit permettre à l'étudiant d'identifier le cadre de sa mission d'architecte et d'aller chercher l'information afin de pouvoir l'évaluer en regard du cadre légal et de la responsabilité qu'elle engendre. **Contribution au référentiel AA :** A l'issue de l'UE, les étudiants seront en mesure de poser des choix engagés et d'adopter une attitude professionnelle en regard des compétences suivantes : **Poser des choix engagés** • Etre conscient de la signification politique de son activité, et de sa responsabilité vis-à-vis de la société, dans l'intérêt public • Faire preuve d'éthique et d'une capacité de résistance à travers ses prises de position architecturales **Adopter une attitude professionnelle** • Observer l'évolution de la pratique professionnelle, s'adapter en s'impliquant de manière autonome dans une logique de recherche et de développement continu • Agir en acteur indépendant et critique, conscient de l'enjeu de sa mission, de ses responsabilités envers des tiers et de ses obligations légales • Organiser, planifier, développer et synthétiser un travail individuel ou collectif

Modes d'évaluation des acquis des étudiants	L'évaluation des acquis se constitue : • d'une évaluation formative au moyen de la présentation des travaux de recherche et d'un travail thématique en séminaire • d'une évaluation certificative sous forme : - d'une évaluation continue au travers de la réalisation, par équipe d'étudiant (5 / 6 étudiants), et de questionnaire d'évaluation intermédiaire & Evaluation certificative du dossier « Carte Conceptuel de pratique professionnelle » (Travail de recherche et de synthèse / fiche de recherche / Formalisation d'une carte conceptuel) (*Répartition Crédits = 60%*). - d'une évaluation certificative personnel sous forme d'un « Dossier réflexif de mise en contexte professionnel », comprenant par ex. un compte rendu réflexif de : visite de chantier, doc. contractuel, doc. d'exécution, d'interview d'acteurs, de mise en projet professionnel etc…, et leur mise en situation en regard du contexte légal ou du contexte socio-économique (Cfr : Contenu du cours). (*Répartition Crédits = 40%*). **NB / Attention** : *La présence à ce cours est requise. Les titulaires du cours pourront, en vertu de l'article 72 du Règlement général des études et examens, proposer au jury de s'opposer à l'inscription d'un.e étudiant.e qui n'aurait pas assisté à au moins 90% des cours, lors de la session de Janvier et de septembre.*
Méthodes d'enseignement	L'étudiant s'initie aux enjeux de la pratique d'un Projet dans une visée de recherche et de formation continue, en intégrant dans un « dossier de pratique professionnelle », une démarche d'investigation, de compréhension et de réflexion critique d'une situation analysée. A cet effet, sur base de recherche personnelle et collective, il investiguera diverses thématiques du cours. Il les confrontera ensuite en regard des connaissances de base introduites aux cours. Le dispositif d'apprentissage se compose de : - Activité de recherche : Recherche et identification des contenus - Séminaire : Présentation d'une thématique et complétée d'un dossier d'analyse. - Cours magistraux : Introduction aux données de base et identification des ressources disponibles. - Travail en autonomie : Application et mise en contexte des divers documents de gestion d'un projet.
Contenu	Le cours se décompose en deux volets. 1. Déontologie et cadre légal de l'exercice de la profession d'architecte. Introduction à la déontologie d'un métier : - Une profession-libérale, cadre légal de la mission d'architecte. - L'ordre des architectes & Accéder à la pratique du métier (Introduction au Stage). - Responsabilité professionnelle, légale et civile de l'architecte. Cadre d'une mission : - Les missions et les différents intervenants : Maitre d'ouvrage / Maître d'œuvre / Exécutant et Entrepreneur. - Le(s) contrat(s) d'architecture(s). - L'architecte, ses partenaires & conseils. Les différents types d'association. - Les assurances. 2. Pratique professionnelle et contenu de la mission d'architecture dans une visée de concrétisation / réalisation d'un projet. Contenu et stade d'une mission : - Conception & avant-projet / Permis de bâtir / Dossier d'exécution et soumission / Chantier & contrôle des travaux / Réception des travaux. - Budget d'un projet & Estimation des travaux. Documents contractuels d'une mission : - Plans généraux et de détails / Cahier des charges administratif et technique / Métré et données quantitatives. Documents d'organisation et de gestion d'une mission, d'un chantier : - Temporalité : Planning des travaux & planning « Amont » / Chemin critique d'un projet. - Technique : Plan de détail & Plan d'exécution. - Administratif : Pv de réunion et de chantier. - Financier : Etat d'avancement et décompte.
Ressources en ligne	Ressources "On-Line" : Site Moodle du cours
Bibliographie	• Ressources, Textes légales, Articles & Questions d'actualité disponibles on line. • Guide pratique des règles de l'art, M.Proces, O.Haenecour & Th.Loth, 2016 Edition Larcier, Bruxelles.
Faculté ou entité en charge:	LOCI

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)

Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en architecture/ BXL	ARCB2M	3		